

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



1^{er} OCTOBRE 2019

N° 5

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE



- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 39,
- Sportivité semaine 39,
- Sanctions,
- Information aux nouveaux clubs,
- Calendrier semaines 41 et 42.

SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 30 Septembre 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① www.fsgt31.fr,

② Football à 11,

③ Actualités,

④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

Dossier complet pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

Ⓢ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑨ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑩ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

❶❶ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❶❷ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si **aucune** entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

❶❸ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

❶❹ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par **« courrier électronique »**, ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24)**

heures. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①⑤ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑧ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

ASCA : manque carton blanc du joueur MAUREL Quentin.

FC BALEC : manque carton blanc des joueurs AUROUX Kevin, CLAVIER Alain, MARIE-JOSEPH Jeff, ROZDIK Nicolas, SANGUI Maxime et ZANATTA Bastien.

FONBO FC : manque carton blanc du joueur AITJAOUD Arezki.

IO TEAM : manque carton blanc, plus autorisation du joueur HENIN Charlie.

NIMBA O.T. : manque carton blanc du joueur BAHALPHA Issiaga.

FOYER RURAL ST GENIES : manque les cartons blancs de tous les joueurs (27).

AS SAINT LOUP CAMMAS : manque carton blanc du joueur SOULDADIE Kevin.



POUR REGULARISATION :

FC POTO: manque carton blanc du joueur MAJSTRUK Yves.

CLUBS ATTENTION

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale. En effet, **vous ne devez pas** vous occuper de la **licence de votre arbitre**, c'est le collectif qui l'établit. Par contre vous **devez joindre le montant** en le précisant sur le bordereau de dépôt.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AS CNES: jusqu'au 08/10 (23 joueurs),

FC ESCALQUENS : jusqu'au 08/10 (1 joueur),

ASEAT : jusqu'au 08/10 (21 joueurs),

AGATE FC : jusqu'au 08/10 (15 joueurs),

MECAPROTEC FC: jusqu'au 08/10 (23 joueurs),

SB SPORT : jusqu'au 08/10 (17 joueurs),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

US CAF: jusqu'au 22/10 (23 joueurs),

CPAM : jusqu'au 29/10 (23 joueurs),

FC CANTOU: jusqu'au 22/10 (10 joueurs),

USEMA COLOMIERS: jusqu'au 22/10 (3 joueurs), et jusqu'au 29/10 (3 joueurs),

FORZA VIOLA FC: jusqu'au 22/10 (19 joueurs),

ASFP LUSITANOS: jusqu'au 22/10 (18 joueurs),

LES SHADOCKS SEILH: jusqu'au 22/10 (27 joueurs),

LES VIEILLES CANAILLES: jusqu'au 29/10 (22 joueurs),
MISTRAL P.L.: jusqu'au 29/10 (25 joueurs),
NEW TEAM: jusqu'au 29/10 (21 joueurs),
PASPORT: jusqu'au 22/10 (27 joueurs),
FA ROQUES: jusqu'au 29/10 (11 joueurs),
AJ ST EXUPERY: jusqu'au 22/10 (30 joueurs),
AS ST LOUP CAMMAS: jusqu'au 22/10 (16 joueurs),
SOPRA FOOT : jusqu'au 29/10 (16 joueurs),
ATHLETICO TOLOSA: jusqu'au 29/10 (59 joueurs),
TOLOSA FOOT SYSTEM jusqu'au 29/10 (25 joueurs),
O.TOULOUSE: jusqu'au 22/10 (15 joueurs),
TOULOUSE SA: jusqu'au 29/10 (19 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER(disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

FC CANTOU: jusqu'au 15/10 (11 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

ARBITRAGE

Les arbitres : RAMIANDRISOA M. et SZYNCZEWSKI G. doivent retourner leurs documents à la Commission de **TOUTE URGENCE.**

L'arbitre KOPGANG Paulidor doit faire parvenir deux photos à la commission pour pouvoir être désigné.

La nouvelle session de formation débute ce mardi 1^{er} Octobre. Si vous avez des licenciés intéressés, contactez le responsable à la formation au 06.63.99.85.24.

RESULTATS

SEMAINE 39 DU 23/09/2019 AU 27/09/2019

Division : Excellence – Journée 1 aller

AJ SAINT EXUPERY	5	-	3	USEMA COLOMIERS	
ATHLETICO TOLOSA B	4	-	2	PASPORT	
O. TOULOUSE	2	-	4	MECAPROTEC FC	
SHADOCKS DE SEILH	0	-	2	AS SAINT LOUP CAMMAS	
ASEAT	3	-	1	FC POTO	

Division : Promotion Excellence – Journée 1 aller

ATHLETICO TOLOSA A	3	-	4	DYNAMO FC	
MISTRAL PL	1	-	2	FC ESCALQUENS	
ALTRAN FOOT	3	-	2	ASC CNES	
FONBO FC	1	-	5	FORZA VIOLA FC	

Division : Honneur – Journée 1 aller

IO TEAM	7	-	0	NEW TEAM	
TOULOUSE SA	7	-	1	AS MATRA	☎
USA FOOT	3	-	0	FA ROQUES	
SHAKHTAR TOLOSA	2	-	7	AGATE FC	

Division : Promotion Honneur – Journée 1 aller

AS DRT	6	-	2	LES VIEILLES CANAILLES	
SOPRA STERIA FOOT	0	-	1	ASCA	
TOLOSA FOOT SYTEM	Remis			UJS TOULOUSE	🏠
FC CANTOU	5	-	2	SB SPORT FC	📖

Division : Promotion – Journée 1 aller

ATHLETICO TOLOSA C	2	-	1	US CAF	
CPAM	Remis			FOYER RURAL ST GENIES	
NIMBA OT	3	-	0	FC BALEC	

Exempt : ASFP LUSITANOS

Non communication téléphonique du résultat	☎	Feuille de match non parvenue	📖
Forfait	F	Litige	⚖
Terrain impraticable	☔	Panne d'éclairage	📱
Décision Commission	🏠	Demande club	🎁

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : SB SPORT FC.

SPORTIVITE SEMAINE 39

HUIT sorties temporaires, **ONZE** avertissements et **DEUX** exclusions pour **18** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre AJ SAINT EXUPERY / USEMA COLOMIERS du 25/09/19 – Excellence – Journée 1 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement (**Art 32 - §C – c**), décide :

Pour "**TACLE PAR DERRIERE**"

– EXCLUSION –

CARDILLO Hugo, licence n°683828, (AJ SAINT EXUPERY)

- **Deux (2) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique à compter du 30/09/2019.**

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement (**Art 32 - §D – a**), décide :

Pour "**COMPORTEMENT AGRESSIF**"

– EXCLUSION –

VILLAIN Manuel, licence n°660794, (USEMA COLOMIERS)

- **Deux (2) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique à compter du 30/09/2019.**

INFORMATION AUX NOUVEAUX CLUBS



Conformément à l'article du « pense bête », il est obligatoire que vos joueurs aient leurs pièces d'identité pour pouvoir participer à la rencontre si vous n'êtes pas encore en possession de vos licences. Les arbitres ne laisseront pas jouer les joueurs ne possédant pas cette pièce d'identité.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

Gardien terrains Barran et Sordelo : **06 28 49 42 89.**

SEMAINE 41 DU 07/10/2019 AU 11/10/2019

Division : Excellence – Journée 2 aller

ATHLETICO TOLOSA B	AJ SAINT EXUPERY	Stadium Taton Synthé	Lu 07/10	20h00
PASPORT	USEMA COLOMIERS	Sordelo St	Je 10/10	19h45
O.TOULOUSE	SHADOCKS SEILH	Struxiano Synthé	Me 09/10	19h45
MECAPROTEC FC	ASEAT	Muret Auriol	Lu 07/10	20h00
AS ST LOUP CAMMAS	FC POTO	St Loup Cammas	Je 10/10	20h15

Division : Promotion Excellence – Journée 2 aller

ALTRAN FOOT	MISTRAL P.L.	Blagnac Baradels Syn	Je 10/10	20h45
FC ESCALQUENS	ASC CNES	Escalquens	Lu 07/10	20h00
FONBO FC	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo St	Me 09/10	19h45
FORZA VIOLA FC	DYNAMO FC	Stadium Taton Synthé	Je 10/10	20h00

Division : Honneur – Journée 2 aller

TOULOUSE SA	IO TEAM	R.Barran	Ve 11/10	19h45
AS MATRA	NEW TEAM	R.Barran	Ma 08/10	19h45
USA FOOT	AGATE FC	Blagnac Baradels Syn	Me 09/10	20h45
SHAKHTAR TOLOSA	FA ROQUES	Sordelo Hb	Me 09/10	19h45

Division : Promotion Honneur – Journée 2 aller

SOPRA STERIA FOOT	AS DRT	Sordelo Hb	Je 10/10	19h45
ASCA	LES VIEIL. CANAILLES	Beaupuy	Je 10/10	20h15
FC CANTOU	TOLOSA FOOT SYSTEM	La Ramée Hb	Ve 11/10	19h45
SB SPORT FC	UJS TOULOUSE	M. Cerdan St.	Lu 07/10	19h45

Division : Promotion – Journée 2 aller

CPAM	ATHLETICO TOLOSA C	La Ramée Synthé	Ve 11/10	19h45
FOY. RUR. ST GENIES	US CAF	St Genies Bellevue	Je 10/10	20h30
FC BALEC	ASFP LUSITANOS	La Ramée Synthé	Lu 07/10	19h45

Exempt : NIMBA O.T.

SEMAINE 42 DU 14/10/2019 AU 18/10/2019

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 3

ASEAT	ASCA	Sesquières Hb	Ve 18/10	20h00
FC CANTOU	SHADOCKS SEILH	Seilh Synthé	Ve 18/10	20h45
PASPORT	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo Hb	Me 16/10	19h45

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 3

NEW TEAM	AS ST LOUP CAMMAS	Sordelo St.	Je 17/10	19h45
FORZA VIOLA FC	ASC CNES	Stadium Taton Synthé	Je 17/10	20h00
FC ESCALQUENS	CPAM	Escalquens	Lu 14/10	20h00

Coupe Occitane : Poule A – Tour 3

SB SPORT FC	TOLOSA FOOT SYS.	R. Barran	Ma 15/10	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	SHAKHTAR TOLOSA	La Ramée St.	Lu 14/10	19h45
AS DRT	IO TEAM	M. Cerdan St.	Lu 14/10	19h45

Coupe Occitane : Poule B – Tour 3

DYNAMO FC	FC FONBO	La Ramée Synthé	Me 16/10	19h45
MISTRAL P.L.	O.TOULOUSE	Sordelo Hb	Je 17/10	19h45
USEMA COLOMIERS	LES VIEIL. CANAILLES	Capitany Synthé	Me 16/10	20h00

Coupe Occitane : Poule C – Tour 3

FC POTO	AS MATRA	La Ramée Hb	Ve 18/10	19h45
ALTRAN FOOT	USA FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 17/10	20h45
FC BALEC	ATHLETICO TOLOSA A	La Ramée Synthé	Je 17/10	19h45

Coupe Occitane : Poule D - Tour 3

TOULOUSE SA	ASFP LUSITANOS	La Ramée Synthé	Ve 18/10	19h45
ATHL. TOLOSA C	FA ROQUES	Stadium Taton Synthé	Lu 14/10	20h00
SOPRA STERIA FOOT	MECAPROTEC FC	Struxiano Synthé	Me 16/10	19h45

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



8 OCTOBRE 2019

N° 6

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Trésorerie
- Résultats semaine 40,
- Sportivité semaine 40,
- Litige,
- Rappel feuilles de match,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Information aux nouveaux clubs,
- Terrains,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 42 et 43.

SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 7 octobre 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS et Laurent SARDA.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① www.fsgt31.fr,

② Football à 11,

③ Actualités,

④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

Dossier complet pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

Ⓢ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑨ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑩ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

❶❶ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❶❷ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

❶❸ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

❶❹ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par **« courrier électronique »**, ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24)**

heures. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①⑤ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑧ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

ASCA : manque carton blanc du joueur MAUREL Quentin.

FC BALEC : manque carton blanc du joueur SANGOI Maxime.

FONBO FC : manque carton blanc du joueur AITJAOUD Arezki.

NIMBA O.T. : manque carton blanc du joueur BAHALPHA Issiaga.

AS SAINT LOUP CAMMAS : manque carton blanc du joueur SOULDADIE Kévin.



POUR REGULARISATION :

NEW TEAM : Les licences sont à refaire (utilisation de l'exemplaire adhérent).

CLUBS ATTENTION

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale. En effet, **vous ne devez pas** vous occuper de la **licence de votre arbitre**, c'est le collectif qui l'établit. Par contre vous **devez joindre le montant** en le précisant sur le bordereau de dépôt.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASCA: jusqu'au 22/10 (24 joueurs),

US AERO FOOT: jusqu'au 22/10 (21 joueurs),

ALTRAN FOOT: jusqu'au 22/10 (19 joueurs),

FC BALEC: jusqu'au 22/10 (18 joueurs),

FC CANTOU: jusqu'au 22/10 (2 joueurs),

ASDRT: jusqu'au 22/10 (6 joueurs),

DYNAMO FC: jusqu'au 22/10 (3 joueurs),

FC ESCALQUENS : jusqu'au 22/10 (22 joueurs),

ASEAT : jusqu'au 22/10 (1 joueur),

FC FONBO: jusqu'au 22/10 (20 joueurs),

FORZA VIOLA: jusqu'au 22/10 (2 joueurs),

ASFP LUSITANOS: jusqu'au 22/10 (8 joueurs),

IO TEAM: jusqu'au 22/10 (15 joueurs),

AS MATRA: jusqu'au 22/10 (37 joueurs),

NIMBA OT: jusqu'au 22/10 (17 joueurs),

FA ROQUES: jusqu'au 22/10 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 22/10 (20 joueurs),

TOULOUSE SA: jusqu'au 22/10 (1 joueur),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FC BALEC: jusqu'au 05/11 (3 joueurs),

US CAF: jusqu'au 22/10 (1 joueur),

CPAM : jusqu'au 29/10 (23 joueurs),

FC CANTOU: jusqu'au 22/10 (10 joueurs),

ASC CNES: jusqu'au 05/11 (24 joueurs),

FC ESCALQUENS: jusqu'au 05/11 (1 joueur),

ASEAT: jusqu'au 05/11 (21 joueurs),

FORZA VIOLA FC: jusqu'au 22/10 (19 joueurs),

ASFP LUSITANOS: jusqu'au 22/10 (18 joueurs),

AGATE FC: jusqu'au 29/10 (15 joueurs),

LES SHADOCKS SEILH: jusqu'au 22/10 (27 joueurs),

LES VIEILLES CANAILLES: jusqu'au 29/10 (22 joueurs),

MECAPROTEC FC jusqu'au 29/10 (23 joueurs),

NEW TEAM: jusqu'au 29/10 (4 joueurs),

FC POTO: jusqu'au 05/11 (24 joueurs),

FA ROQUES: jusqu'au 29/10 (11 joueurs),

SB SPORT: jusqu'au 05/11 (19 joueurs),

SOPRA FOOT : jusqu'au 29/10 (16 joueurs) et jusqu'au 05/11 (6 joueurs),

ATHLETICO TOLOSA: jusqu'au 29/10 (59 joueurs) et jusqu'au 05/11 (8 joueurs),

O.TOULOUSE: jusqu'au 05/11 (4 joueurs),

TOULOUSE SA: jusqu'au 29/10 (19 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FC CANTOU: jusqu'au 15/10 (11 joueurs),

TOLOSA FOOT SYSTEM: jusqu'au 22/10 (25 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ARBITRAGE

L'arbitre KOPGANG P. ne représentera plus son club et sera rayé des effectifs s'il n'est pas en règle administrativement et financièrement au 15/10/19.

L'arbitre RAMIANDRISOA M. doit faire parvenir ses documents dès la fin de sa rééducation.

L'arbitre SZYNCEWSKI G. ne s'étant toujours pas manifesté depuis Juillet (date d'envoi des documents), sera rayé des effectifs à compter du 15/10/19.

La nouvelle session de formation a débuté le mardi 1^{er} Octobre. Si vous avez des licenciés intéressés, il est encore temps de s'inscrire. Contactez le responsable à la formation au 06.63.99.85.24.

TRESORERIE

Le club AGATE FC doit régulariser sa situation financière de la saison 18/19 de **TOUTE URGENCE** (15/10 dernier délai), faute de quoi ses résultats ne seront pas homologués.

Le club UJS TOULOUSE, doit régler le déplacement de l'arbitre (36€) de la rencontre du 24/09 le plus **rapidement possible**.

RESULTATS

SEMAINE 40 DU 30/09/2019 AU 04/10/2019

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 2

ASEAT	3	-	2	AJ SAINT EXUPERY	
ASCA	1	-	5	FC CANTOU	
SHADOCKS DE SEILH	0	-	4	PASPORT	


Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 2

CPAM	3	-	1	NEW TEAM	
AS SAINT LOUP CAMMAS	2	-	2	FORZA VIOLA FC	
ASC CNES	1	-	1	FC ESCALQUENS	


Coupe Occitane : Poule A – Tour 2

ATHLETICO TOLOSA B	2	-	0	IO TEAM	
TOLOSA FOOT SYTEM	3	-	0	SHAKHTAR TOLOSA	F
AS DRT	6	-	1	SB SPORT FC	

Coupe Occitane : Poule B – Tour 2








MISTRAL PL	1	-	7	LES VIEILLES CANAILLES	
FC FONBO	1	-	2	O. TOULOUSE	
DYNAMO FC	3	-	4	USEMA COLOMIERS	

Coupe Occitane : Poule C – Tour 2

FC POTO	2	-	5	ALTRAN FOOT	
ATHLETICO TOLOSA A	0	-	0	USA FOOT	
FC BALEC	2	-	1	AS MATRA	

Coupe Occitane : Poule D – Tour 2

MECAPROTEC FC	4	-	1	ATHLETICO TOLOSA C	
ASFP LUSITANOS	4	-	3	FA ROQUES	
TOULOUSE SA	11	-	2	SOPRA STERIA FOOT	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : LES VIEILLES CANAILLES et AS MATRA.

SPORTIVITE SEMAINE 40

SIX sorties temporaires, **QUINZE** avertissements et **DEUX** exclusions pour **17** rencontres arbitrées.

LITIGE

SEMAINE 39 DU 23/09/2019 AU 27/09/2019

Division : Promotion Excellence – Journée 1 aller

MISTRAL PL	1	-	2	FC ESCALQUENS	
------------	---	---	---	---------------	--

Suite à la réclamation du club FC ESCALQUENS concernant le résultat du match l'opposant à MISTRAL P.L., et après vérification de la feuille de match, le score marqué sur le bulletin n°5 est confirmé. En effet, il est bien inscrit sur la feuille de match le score de 2 à 1 en faveur de FC ESCALQUENS, cette feuille ayant été signée et validée par les deux capitaines après match. Par ailleurs, le résultat téléphonique correspond également à celui de la feuille de match.

RAPPEL FEUILLES DE MATCH

Messieurs les dirigeants, vous ne faites pas attention à ce qui est écrit dans le bulletin et nous nous demandons même si vous le lisez. Dans le bulletin n°3, nous vous indiquons les couleurs des feuilles de match à utiliser lors des compétitions :

① COUPE DELAUNE (PHASE DEPARTEMENTALE):

☛ Feuilles de match de couleur **JAUNE**.

② COUPE OCCITANE:

☛ Feuilles de match de couleur **VERTE**.

Or à notre grand regret, certains ont utilisé les feuilles de **championnat** de couleur **BLANCHE** pour les coupes Delaune et Occitane, une ROSE pour la Coupe Delaune et même une VERTE pour le Championnat.

SANCTIONS

Rencontre CPAM / NEW TEAM du 03/10/19 – Coupe Auguste Delaune – Poule 2 – Tour 2 :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS UN ADVERSAIRE*" – AVERTISSEMENT –, puis,
Pour "*MENACES ENVERS UN ADVERSAIRE*" depuis la touche – EXCLUSION –
MARTINS BOUCA Marcos, licence n°298022, (NEW TEAM)
- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Rencontre DYNAMO FC / USEMA COLOMIERS du 02/10/19 – Coupe Occitane – Poule B – Tour 2 :

Pour "*PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE*" – EXCLUSION –
DUMAS Rémi, licence n°319612, capitaine (DYNAMO FC)
- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

SANCTION EN RETARD

Rencontre ASEAT / USEMA COLOMIERS du 16/04/19 – Excellence – Journée 16 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci et en absence de celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement (**Art 32 - §D - d**), décide :

Pour "*PROPOS EXCESSIFS A L'EGARD DE L'ARBITRE*" – EXCLUSION –
THOMAS Brice, licence n°181274, (USEMA COLOMIERS)
- **4 (quatre) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique purgé le 24/04/19, reste 3 (trois) matchs de suspension ferme à compter du 30/09/2019.**

INFORMATION AUX NOUVEAUX CLUBS



Conformément à l'article du « pense bête », il est obligatoire que vos joueurs aient leurs pièces d'identité pour pouvoir participer à la rencontre si vous n'êtes pas encore en possession de vos licences. Les arbitres ne laisseront pas jouer les joueurs ne possédant pas cette pièce d'identité.

TERRAINS

La mairie de Toulouse voulant contrôler l'occupation des installations, va mettre en place un suivi par le biais des gardiens. Dorénavant ces derniers auront un cahier sur lequel il faudra noter le nombre de joueurs présents au match.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 42 DU 14/10/2019 AU 18/10/2019

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 3

NEW TEAM AS ST LOUP CAMMAS *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

Coupe Occitane : Poule A – Tour 3

ATHLETICO TOLOSA B SHAKHTAR TOLOSA *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

Coupe Occitane : Poule C – Tour 3

FC POTO AS MATRA *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

Coupe Occitane : Poule D – Tour 3

SOPRA STERIA FOOT MECAPROTEC FC *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

Gardien terrains Barran et Sordelo : 06 28 49 42 89.

SEMAINE 42 DU 14/10/2019 AU 18/10/2019

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 3

ASEAT	ASCA	Sesquières Hb	Ve 18/10	20h00
FC CANTOU	SHADOCKS SEILH	Seilh Synthé	Ve 18/10	20h45
PASPORT	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo Hb	Me 16/10	19h45

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 3

NEW TEAM	AS ST LOUP CAMMAS	St Loup Cammas	Je 17/10	20h15
FORZA VIOLA FC	ASC CNES	Stadium Taton Synthé	Je 17/10	20h00
FC ESCALQUENS	CPAM	Escalquens	Lu 14/10	20h00

Coupe Occitane : Poule A – Tour 3

SB SPORT FC	TOLOSA FOOT SYS.	R. Barran	Ma 15/10	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	SHAKHTAR TOLOSA	La Ramée Synthé	Lu 14/10	19h45
AS DRT	IO TEAM	M. Cerdan St.	Lu 14/10	19h45

Coupe Occitane : Poule B – Tour 3

DYNAMO FC	FC FONBO	La Ramée Synthé	Me 16/10	19h45
MISTRAL P.L.	O.TOULOUSE	Sordelo Hb	Je 17/10	19h45
USEMA COLOMIERS	LES VIEIL. CANAILLES	Capitany Synthé	Me 16/10	20h00

Coupe Occitane : Poule C – Tour 3

FC POTO	AS MATRA	Lardenne Synthé	Ve 18/10	19h45
ALTRAN FOOT	USA FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 17/10	20h45
FC BALEC	ATHLETICO TOLOSA A	La Ramée Synthé	Je 17/10	19h45

Coupe Occitane : Poule D - Tour 3

TOULOUSE SA	ASFP LUSITANOS	La Ramée Synthé	Ve 18/10	19h45
ATHL. TOLOSA C	FA ROQUES	Stadium Taton Synthé	Lu 14/10	20h00
SOPRA STERIA FOOT	MECAPROTEC FC	Lardenne Synthé	Me 16/10	19h45

SEMAINE 43 DU 21/10/2019 AU 25/10/2019

Division : Excellence – Journée 3 aller

O.TOULOUSE	AJ SAINT EXUPERY	Lardenne Synthé	Me 23/10	19h45
MECAPROTEC FC	USEMA COLOMIERS	Muret Auriol	Lu 21/10	20h00
ATHLETICO TOLOSA B	SHADOCKS SEILH	Sordelo Hb	Me 23/10	19h45
ASEAT	AS ST LOUP CAMMAS	Sesquièrre Hb	Ve 25/10	20h00
FC POTO	PASPORT	Lardenne Synthé	Ve 25/10	19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 3 aller

FORZA VIOLA FC	FC ESCALQUENS	Stadium Taton Synthé	Je 24/10	20h00
ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Blagnac Baradels Syn	Je 24/10	20h45
ASC CNES	DYNAMO FC	Struxiano Synthé	Me 23/10	19h45
MISTRAL P.L.	FONBO FC	M. Cerdan St.	Lu 21/10	19h45

Division : Honneur – Journée 3 aller

IO TEAM	AS MATRA	R.Barran	Ma 22/10	19h45
NEW TEAM	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Je 24/10	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	USA FOOT	Blagnac Baradels Syn	Me 23/10	20h45
FA ROQUES	AGATE FC	Roques	Lu 21/10	20h30

Division : Promotion Honneur – Journée 3 aller

TOLOSA FOOT SYSTEM	AS DRT	Stadium Taton Synthé	Lu 21/10	20h00
LES VIEIL. CANAILLES	UJS TOULOUSE	La Ramée Synthé	Ve 25/10	19h45
FC CANTOU	SOPRA STERIA FOOT	R. Barran	Ve 25/10	19h45
SB SPORT FC	ASCA	Sordelo St.	Me 23/10	19h45

Division : Promotion – Journée 3 aller

ATHLETICO TOLOSA C	FOY. RUR. ST GENIES	La Ramée Synthé	Lu 21/10	19h45
US CAF	CPAM	Sordelo St	Je 24/10	19h45
ASFP LUSITANOS	NIMBA O.T.	Castelginest	Lu 21/10	20h30

Exempt : FC BALEC

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



15 OCTOBRE 2019

N° 7

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Trésorerie
- Résultats semaine 41,
- Sportivité semaine 41,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Information aux nouveaux clubs,
- Terrains,
- Calendrier semaines 43 à 45.



SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 14 octobre 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS et Laurent SARDA.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① www.fsgt31.fr,

② Football à 11,

③ Actualités,

④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

Dossier complet pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

Ⓢ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑨ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑩ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

❶❶ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❶❷ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si **aucune** entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

❶❸ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

❶❹ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par **« courrier électronique »**, ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24)**

heures. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①⑤ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑧ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

FC BALEC : manque carton blanc du joueur SANGOI Maxime.

NIMBA O.T. : manque carton blanc du joueur BAHALPHA Issiaga.

FC POTO : manque carton blanc du joueur MANKUKA Olivier.

AS SAINT LOUP CAMMAS: manque carton blanc du joueur SOULDADIE Kévin.



POUR REGULARISATION :

CLUBS ATTENTION

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale. En effet, **vous ne devez pas** vous occuper de la **licence de votre arbitre**, c'est le collectif qui l'établit. Par contre vous **devez joindre le montant** en le précisant sur le bordereau de dépôt.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

US AERO FOOT: jusqu'au 22/10 (21 joueurs),

ALTRAN FOOT: jusqu'au 22/10 (19 joueurs),

FC BALEC: jusqu'au 22/10 (18 joueurs),

DYNAMO FC: jusqu'au 22/10 (3 joueurs),

ASEAT : jusqu'au 22/10 (1 joueur),

FOYER RURAL ST GENIES: jusqu'au 29/10 (27 joueurs),

ASFP LUSITANOS: jusqu'au 22/10 (8 joueurs),

AGATE FC: jusqu'au 29/10 (2 joueurs),

IO TEAM: jusqu'au 22/10 (15 joueurs) et jusqu'au 29/10 (6 joueurs),

AS MATRA: jusqu'au 22/10 (37 joueurs),

MISTRAL P.L.: jusqu'au 29/10 (4 joueurs),

NEW TEAM: jusqu'au 29/10 (2 joueurs),

NIMBA OT: jusqu'au 22/10 (17 joueurs),

FA ROQUES: jusqu'au 22/10 (1 joueur),

SB SPORT: jusqu'au 29/10 (1 joueur),

SOPRA FOOT: jusqu'au 29/10 (2 joueurs),

O.TOULOUSE: jusqu'au 29/10 (1 joueur),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASCA: jusqu'au 19/11 (25 joueurs),
FC BALEC: jusqu'au 05/11 (3 joueurs),
US CAF: jusqu'au 22/10 (1 joueur),
CPAM : jusqu'au 29/10 (23 joueurs),
ASC CNES: jusqu'au 05/11 (24 joueurs),
US COLOMIERS: jusqu'au 19/11 (1 joueur),
AS DRT : jusqu'au 19/11 (6 joueurs),
FC ESCALQUENS: jusqu'au 05/11 (1 joueur) et jusqu'au 19/11 (22 joueurs),
ASEAT: jusqu'au 05/11 (21 joueurs),
FONBO FC: jusqu'au 19/11 (20 joueurs),
FORZA VIOLA FC: jusqu'au 22/10 (19 joueurs),
ASFP LUSITANOS: jusqu'au 22/10 (18 joueurs),
AGATE FC: jusqu'au 29/10 (15 joueurs),
LES SHADOCKS SEILH: jusqu'au 22/10 (1 joueur),
LES VIEILLES CANAILLES: jusqu'au 29/10 (22 joueurs),
MECAPROTEC FC jusqu'au 29/10 (23 joueurs),
NEW TEAM: jusqu'au 29/10 (2 joueurs),
FC POTO: jusqu'au 05/11 (24 joueurs),
FA ROQUES: jusqu'au 29/10 (11 joueurs),
SB SPORT: jusqu'au 05/11 (19 joueurs),
SHAKHTAR TOLOSA: jusqu'au 19/11 (22 joueurs),
SOPRA FOOT : jusqu'au 29/10 (16 joueurs) et jusqu'au 05/11 (6 joueurs),
TOLOSA FOOT SYSTEM: jusqu'au 19/11 (2 joueurs),
TOULOUSE SA: jusqu'au 29/10 (8 joueurs) et jusqu'au 19/11 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FC CANTOU: jusqu'au 15/10 (14 joueurs),
NEW TEAM: jusqu'au 29/10 (19 joueurs),
ATHLETICO TOLOSA: jusqu'au 29/10 (68 joueurs),
O.TOULOUSE: jusqu'au 29/10 (4 joueurs),
TOULOUSE SA: jusqu'au 29/10 (11 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ARBITRAGE

L'arbitre RAMIANDRISOA M. doit faire parvenir ses documents dès la fin de sa rééducation.

L'arbitre SZYNCEWSKI G. ne s'étant toujours pas manifesté depuis Juillet (date d'envoi des documents), sera rayé des effectifs à compter du 15/10/19.

La nouvelle session de formation a débuté le mardi 1^{er} Octobre. Si vous avez des licenciés intéressés, il est encore temps de s'inscrire. Contactez le responsable à la formation au 06.63.99.85.24.

TRESORERIE

Le club UJS TOULOUSE, doit régler le déplacement de l'arbitre (36€) de la rencontre du 24/09 le plus **rapidement possible**.

RESULTATS

SEMAINE 41 DU 07/10/2019 AU 11/10/2019


Division : Excellence – Journée 2 aller

ATHLETICO TOLOSA B	4	-	2	AJ SAINT EXUPERY	
PASPORT	5	-	2	USEMA COLOMIERS	
O. TOULOUSE	2	-	4	SHADOCKS DE SEILH	
MECAPROTEC FC	1	-	1	ASEAT	
AS SAINT LOUP CAMMAS	2	-	2	FC POTO	

Division : Promotion Excellence – Journée 2 aller

ALTRAN FOOT	7	-	0	MISTRAL PL	
FC ESCALQUENS	1	-	1	ASC CNES	
FONBO FC	2	-	2	ATHLETICO TOLOSA A	
FORZA VIOLA FC	4	-	2	DYNAMO FC	


Division : Honneur – Journée 2 aller

TOULOUSE SA	2	-	3	IO TEAM	
AS MATRA	0	-	3	NEW TEAM	
USA FOOT	6	-	7	AGATE FC	
SHAKHTAR TOLOSA	3	-	0	FA ROQUES	F








Division : Promotion Honneur – Journée 2 aller

SOPRA STERIA FOOT	0	-	3	AS DRT	
ASCA	1	-	5	LES VIEILLES CANAILLES	
FC CANTOU	6	-	2	TOLOSA FOOT SYTEM	
SB SPORT FC	2	-	4	UJS TOULOUSE	

Division : Promotion – Journée 2 aller

CPAM	4	-	3	ATHLETICO TOLOSA C	
FOYER RURAL ST GENIES	2	-	2	US CAF	
FC BALEC	5	-	1	ASFP LUSITANOS	

Exempt : NIMBA OT

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : AS MATRA, ASFP LUSITANOS.**

SPORTIVITE SEMAINE 41

DIX sorties temporaires, **SEIZE** avertissements et **TROIS** exclusions (pour deux cartons) **19** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre OLYMPIQUE TOULOUSE / SHADOCKS SEILH du 09/10/19 – Excellence – Journée 2 aller :

Pour " **COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE** " – **AVERTISSEMENT** –
Soit **2** (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 25/09/2019 (**ART 32 – §B – f**),
ALRIC Kevin, (O. TOULOUSE)
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 21/10/2019.**

Rencontre MECAPROTEC FC / ASEAT du 07/10/19 – Excellence – Journée 2 aller :

Pour " **ENERVEMENT** " – **SORTIE TEMPORAIRE** –, puis
Pour " **ENERVEMENT** " – **2^{ème} SORTIE TEMPORAIRE** –
Soit **2** (deux) sorties temporaires au cours de la même rencontre (**ART 32 – §A – b**),
SIROT Eric, (MECAPROTEC FC)
- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

Rencontre TOULOUSE SA / IO TEAM du 11/10/19 – Honneur – Journée 2 aller :

Pour " **COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE** " – **AVERTISSEMENT** –, puis
Pour " **ENERVEMENT** " – **SORTIE TEMPORAIRE** –
Soit **2** (deux) sanctions au cours de la même rencontre (**ART 32 – §A – c**),
DUCHEMAN Dan, (TOULOUSE SA)
- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

Rencontre USA FOOT / AGATE FC du 09/10/19 – Honneur – Journée 2 aller :

- Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – AVERTISSEMENT –, puis
Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – 2^{ème} AVERTISSEMENT –,
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la même rencontre (**ART 32 – §B – e**),
ANGUILEM NTCHORERET Charles, (AGATE FC)
- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

SANCTION EN RETARD

Rencontre CPAM / NEW TEAM du 03/10/19 – Coupe Auguste Delaune – Poule 2 – Tour 2 :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci, ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement (**ART 32 - §F - c** et **ART 33 - c**), décide :

- Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS UN ADVERSAIRE*" – AVERTISSEMENT –, puis,
Pour " *MENACES ENVERS UN ADVERSAIRE*" depuis la touche – EXCLUSION –
MARTINS BOUCA Marcos, licence n°298022, (NEW TEAM)
- 4 (quatre) matchs de suspension ferme x 2, soit 8 (huit) matchs de suspension ferme dont l'automatique (purgé le 08/10), reste 7 (sept) matchs de suspension ferme à compter du 14/10/2019.

INFORMATION AUX NOUVEAUX CLUBS



Conformément à l'article du « pense bête », il est obligatoire que vos joueurs aient leurs pièces d'identité (document officiel) pour pouvoir participer à la rencontre si vous n'êtes pas encore en possession de vos licences. Les arbitres ne laisseront pas jouer les joueurs ne possédant pas cette pièce d'identité.

TERRAINS

La mairie de Toulouse voulant contrôler l'occupation des installations, va mettre en place un suivi par le biais des gardiens. Dorénavant ces derniers auront un cahier sur lequel il faudra noter le nombre de joueurs présents au match.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelnau : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

Gardien terrains Barran et Sordelo : **06 28 49 42 89**.

SEMAINE 43 DU 21/10/2019 AU 25/10/2019

Division : Excellence – Journée 3 aller

O.TOULOUSE	AJ SAINT EXUPERY	Lardenne Synthé	Me 23/10	19h45
MECAPROTEC FC	USEMA COLOMIERS	Muret Auriol	Lu 21/10	20h00
ATHLETICO TOLOSA B	SHADOCKS SEILH	Sordelo Hb	Me 23/10	19h45
ASEAT	AS ST LOUP CAMMAS	Sesquières Hb	Ve 25/10	20h00
FC POTO	PASPORT	Lardenne Synthé	Ve 25/10	19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 3 aller

FORZA VIOLA FC	FC ESCALQUENS	Stadium Taton Synthé	Je 24/10	20h00
ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Blagnac Baradels Syn	Je 24/10	20h45
ASC CNES	DYNAMO FC	Struxiano Synthé	Me 23/10	19h45
MISTRAL P.L.	FONBO FC	M. Cerdan St.	Lu 21/10	19h45

Division : Honneur – Journée 3 aller

IO TEAM	AS MATRA	R.Barran	Ma 22/10	19h45
NEW TEAM	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Je 24/10	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	USA FOOT	Blagnac Baradels Syn	Me 23/10	20h45
FA ROQUES	AGATE FC	Roques	Lu 21/10	20h30

Division : Promotion Honneur – Journée 3 aller

TOLOSA FOOT SYSTEM	AS DRT	Stadium Taton Synthé	Lu 21/10	20h00
LES VIEIL. CANAILLES	UJS TOULOUSE	La Ramée Synthé	Ve 25/10	19h45
FC CANTOU	SOPRA STERIA FOOT	R. Barran	Ve 25/10	19h45
SB SPORT FC	ASCA	Sordelo St.	Me 23/10	19h45

Division : Promotion – Journée 3 aller

ATHLETICO TOLOSA C	FOY. RUR. ST GENIES	La Ramée Synthé	Lu 21/10	19h45
US CAF	CPAM	Sordelo St	Je 24/10	19h45
ASFP LUSITANOS	NIMBA O.T.	Castelginest	Lu 21/10	20h30

Exempt : FC BALEC**SEMAINE 44 DU 28/10/2019 AU 03/11/2019****TREVE****SEMAINE 45 DU 04/11/2019 AU 08/11/2019****Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 4**

ASEAT	FC CANTOU	Sesquièrre Hb	Ve 08/11	20h00
AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS SEILH	Sordelo Hb	Je 07/11	19h45
ASCA	PASPORT	Beaupuy	Je 07/11	20h15

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 4

NEW TEAM	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 07/11	20h00
CPAM	ASC CNES	Sordelo St.	Me 06/11	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	FC ESCALQUENS	St Loup Cammas	Je 07/11	20h15

Coupe Occitane : Poule A – Tour 4

SB SPORT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Me 06/11	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	IO TEAM	La Ramée Synthé	Ve 08/11	19h45
TOLOSA FOOT SYS.	AS DRT	La Ramée Synthé	Je 07/11	19h45

Coupe Occitane : Poule B – Tour 4

MISTRAL P.L.	DYNAMO FC	Stadium Taton Synthé	Lu 04/11	20h00
O.TOULOUSE	LES VIEIL. CANAILLES	Lardenne Synthé	Me 06/11	19h45
FC FONBO	USEMA COLOMIERS	M. Cerdan St.	Lu 04/11	19h45

Coupe Occitane : Poule C – Tour 4

USA FOOT	FC POTO	Blagnac Baradels Syn	Me 06/11	20h45
FC BALEC	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 07/11	20h45
AS MATRA	ATHLETICO TOLOSA A	R. Barran	Ma 05/11	19h45

Coupe Occitane : Poule D - Tour 3

TOULOUSE SA	ATHLETICO TOLOSA C	R. Barran	Ve 08/11	19h45
FA ROQUES	MECAPROTEC FC	Roques	Lu 04/11	20h30
SOPRA STERIA FOOT	ASFP LUSITANOS	Sordelo St.	Je 07/11	19h45